Extrait n° 2024-26

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 avril 2024

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 septembre 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 29 septembre 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 29 septembre 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 25/04/2024

Le Président de l'Université

Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université d'ORLÉANS

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2023

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux du Conseil d'administration des séances du :
  - vendredi 10 mars 2023
  - vendredi 7 avril 2023
  - vendredi 21 avril 2023
  - vendredi 26 mai 2023
  - vendredi 16 juin 2023

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au Budget rectificatif n°1 2023
2. Délibération relative à l'arborescence financière
3. Délibération relative aux tarifs
4. Présentation du Projet du Centre Hospitalier Universitaire
5. Projet de Convention de Coordination Territoriale
6. Délibération relative à la campagne d'emplois 2023 – enseignants-chercheurs et enseignants du 2nd degré
7. Délibération relative à la campagne d'emplois 2024 – enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires
8. Projet de révision des Statuts de l'Université d'Orléans

POLITIQUE VIE ÉTUDIANTE

9. Délibération relative à la nouvelle charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Présentation de la liste des conventions signées entre le 1er janvier et le 21 juin 2023

QUESTIONS DIVERSES

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
RAYMOND Fleur		
BENUSSI THIOUNE Mouhammad	Excusé	
HAMADA Moinaecha	Excusée	
ESSOMBA ATANGA Cyril	Excusé	
WAZNI Kiara	Excusée	
LECLERC Sasha	Présente	
GLOMBARD Jérémy		
OTTMANN Emma	Excusée	
BRANCHY Rodrigue	Excusé	
PUENTE Pierre-Antoine	Excusé	
SIBERT Tristan	Excusé	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphäelle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	M. THANY
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	M. HENRY
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
BOUCEFFA Richard	Excusé	
DAVID Pamela	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	M. MONTILLOT
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :
Nombre de présents : 22
Nombre de procurations : 4

Le quorum est atteint.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Invités permanents (par ordre alphabétique) :
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :
Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BOUVET, Agent Comptable
Mme DI MASCIO, Directrice Générale Adjointe du CHRO
Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
M. MOAL, Vice-Président délégué « vie des campus »
M. SORNIQUE, Vice-Président Etudiants
Mme VINATIER, Directrice Générale des Services Adjointe aux Moyens

Secrétariat de séance assuré par :
Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

***

La séance démarre à 8h40. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Evolution au sein de l'équipe de gouvernance de l'Université :

Le Président ouvre la séance en annonçant l'arrivée depuis le 1er septembre 2023 d'un nouvel Agent Comptable, M. Pascal BOUVET. Il souhaite la bienvenue au nouvel Agent Comptable et propose à M. BOUVET de se présenter brièvement devant les administrateurs.
M. BOUVET est Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Il était auparavant Responsable du service Qualité Comptable et Modernisation et Référent Transformation Numérique à la Direction Régionale des Finances Publiques. Il est également Agent Comptable en adjonction de service jusqu'à fin décembre 2023 du Fonds Régional d'Art Contemporain Centre Val de Loire. Il a également été, entre autres, Agent Comptable secondaire du CNRS et de l'Office National des Forêts.

Le Président rappelle ensuite que M. MOAL, précédemment Chargé de mission « contre la précarité étudiante », a pris la suite de Mme MAUCLAIR à la vice-présidence « vie des campus » laissant ainsi sa fonction de Chargé de mission « contre la précarité étudiante » vacante. Son départ a conduit au changement de dénomination de la fonction qui englobe désormais la problématique de l'« amélioration des conditions de vie étudiante ». Le Président informe de la nomination de Mme Céline MONTECOT-DUBOURG, maître de conférence à l'UFR Sciences et Techniques (ST) rattachée au laboratoire d'Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), en tant que Chargée de mission « Amélioration des Conditions de Vie Étudiante ».

L'équipe de gouvernance a également évolué avec le départ d'Arnaud SUSPENE (Chargé de mission « Collège Doctoral »), et le retour d'Anne DELOUIS (Vice-présidente déléguée aux « Relations Internationales-Europe »).

Mme DELOUIS sera réinvestie sur ATHENA mais à un niveau différent de celui de M. TODINCA, Vice-président ATHENA. Le Président précise s'être rendu, à ce titre, à Siegen dans le cadre de la rencontre des Présidents et Recteurs de l'Alliance. La réunion a été très productive et l'alliance s'oriente vers un comité de pilotage réduit aux seules universités de Maribor et d'Orléans pour répondre au futur appel à projets. Mme DELOUIS, qui avait été à la manœuvre précédemment, consacrera donc une partie de sa mission à la rédaction de la réponse au nouvel appel à projets. Cet appel devrait *a priori* paraitre en octobre 2023 avec un délai de réponse pour le mois de janvier 2024. L'objectif est d'obtenir des fonds destinés à amplifier ce qui a été initié pour rendre les formations pleinement européennes, de dynamiser la recherche et d'élargir le thème d'ATHENA grâce aux quatre universités multidisciplinaires de l'alliance (Maribor, Orléans, Siegen et Vigo).

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Mme FISCHER interroge sur le positionnement de M. TODINCA au regard de ces évolutions.

Le Président précise que M. TODINCA aura pour mission la mise en en œuvre locale alors que Mme DELOUIS s'attachera davantage au pilotage du projet global.

Répondant à la demande de M. NEDJAI de venir présenter le projet dans les composantes, le Président précise qu'il serait encore prématuré de présenter la nouvelle formule auprès des composantes.

Livraison du bâtiment de l'IUT d'Orléans :
Le Président signale la livraison du bâtiment certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) de l'IUT et souligne sa réalisation en 2 ans. Le Président remercie le Rectorat pour le travail étroit et régulier qui a permis d'aboutir à cette livraison en un délai record.

Compensation des mesures GUERINI par le Ministère :
Le Président revient sur la question de la non compensation complète des différentes mesures GUERINI (hausse du point d'indice, augmentation du nombre de points, …) : la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a en effet annoncé une compensation d'au moins 50 % des mesures de revalorisation des rémunérations dans la fonction publique. Cette compensation concerne uniquement l'année 2024 et les emplois sous « plafonds 1 » c'est-à-dire les emplois de titulaires uniquement. Cette annonce ne constitue pas une excellente nouvelle dans la mesure où la Ministre a également annoncé disposer d'une enveloppe restante destinée à aider les établissements qui en auraient besoin. Le Président évoque le risque de comportements insidieux que pourraient développer certains établissements.

Aide au déploiement de la 3ème année de BUT :
Le Ministère avait annoncé une enveloppe de 15 Millions d'Euros destinée à accompagner les IUT en difficulté dans la mise en place de la 3ème année de BUT. L'Université d'Orléans n'ayant pas obtenu de notification, des échanges avec le Ministère ont permis de révéler une situation qui était malheureusement soupçonnée. Il s'avère, en effet, que le Ministère a décidé de déléguer le travail de répartition de l'enveloppe à l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT) qui a décidé de transiter directement par les Directeurs d'IUT plutôt que par la gouvernance des établissements. Les résultats faisaient ainsi état d'une sur dotation de l'Université d'Orléans. Le Président rappelle qu'un tiers des universités avec des IUT ont obtenu une compensation. Il précise avoir écrit à plusieurs reprises depuis 2022 pour préciser être globalement d'accord sur la lecture qui est faite, sauf pour l'IUT de l'Indre qui se trouve dans une situation catastrophique. Les discussions se poursuivent avec le Ministère pour faire valoir cette erreur de lecture, d'autant plus que la situation avait fait l'objet de plusieurs alertes.

Ceci interroge sur l'origine de la situation : les directions de composantes ont-elles transmis de mauvaises informations ou des informations incomplètes ? De manière plus large, cela pose la question du pilotage d'un établissement si chaque réseau venait à discuter directement de ces questions avec le Ministère. Cette question a été discutée avec les Directeurs d'IUT qui ont compris la situation.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) :
La Ministre devrait *a priori* faire une annonce ce 29 septembre 2023. Les pourcentages de la subvention pour charges de service public initialement affichés se situaient entre 0,6 et 1,2 % (soit une moyenne de 0,8%). Le Président précise que 0,8% apparait comme un plafond qui, s'il est atteint par les établissements, peut être considéré comme un bon travail. Pour l'Université d'Orléans, le calcul reviendrait à toucher environ 1 Million d'Euro sur 3 ans au regard des 6 axes prioritaires soit 150 000 Euros par axe et par an.

Le Président annonce un focus important à venir sur l'offre de formations avec l'idée de croiser des données grâce à la plateforme « Insersup », plateforme qui vise à mesurer l'insertion professionnelle des étudiants au travers de l'ensemble des données des salariés et des diplômés. Cette procédure pose cependant la question du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La plateforme devrait ainsi permettre de déterminer si les diplômés sont salariés ou non, auprès de quel établissement ils ont obtenu leurs diplômes et d'en déduire des taux d'insertion. Ceci pose, à la fois, la question des filières juridiques mais également des créations d'entreprises qui risquent de biaiser quelque peu les chiffres. Alerté par les établissements, le Ministère a répondu que cela ne serait pas grave dans la mesure où tous les établissements seront biaisés par les mêmes constats.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Le Président ajoute que d'autres indicateurs permettront d'analyser le taux d'insertion. Le taux de réussite, soit le nombre d'étudiants inscrits en 1er année qui seront diplômés, sera ainsi considéré sachant qu'il sera question du nombre d'inscrits et non pas du nombre de présents aux examens. Le Président a donc alerté sur le risque de réduire le nombre d'inscrits pour arriver à améliorer le taux d'insertion. Un autre indicateur viserait, d'autre part, à analyser la capacité d'accueil annoncée, le nombre de demandes et le nombre d'inscrits.

Dans les projections du Ministère, l'ensemble de ces critères permettra d'affecter un code couleur à chaque formation ouverte sur ParcourSup. Les discussions avancent rapidement sur le sujet. Concernant l'Université d'Orléans, le Président précise qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter en termes d'insertion. Un point de vigilance doit cependant être mis en évidence sur la question des capacités d'accueil et du nombre d'étudiants finalement inscrits. La Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU) devra se saisir de ce sujet qui nécessite un travail sur les capacités d'accueil qui seront ouvertes sur ParcourSup à la rentrée prochaine.

Mme FISCHER revient sur le fait que ces capacités d'accueil hautes datent de ParcourSup et sont liées à la volonté des équipes enseignantes d'accueillir tous les étudiants locaux. Il apparait donc que l'Université tende à converger avec la logique du Ministère qui est d'amener les établissements à gérer les universités en fonction de leur potentiel enseignants et non en fonction des besoins des étudiants dans la Région.

Le Président met en évidence deux lectures possibles. La première lecture, celle du Ministère, précise que les effectifs étudiants vont diminuer dans les 10 prochaines années, appuyée dans cette hypothèse par les données démographiques. La seconde lecture est plus singulière et davantage locale avec des effectifs constants. Par ailleurs, si on met en parallèle la proportion de bacheliers que représente la Région Centre-Val de Loire, on se situe à approximativement 3% de bacheliers, alors que la proportion de ces bacheliers dans le supérieur ne représente que 2%. On note donc une « fuite » qui laisse envisager que la Région peut prétendre à un potentiel de croissance. Le Recteur est d'ailleurs bien conscient de la situation et a fait valoir cette position auprès du Ministère. Les chiffres de la rentrée illustrent bien cette lecture. Sur les effectifs, on constate positivement une hausse des effectifs en Master (environ 14%) ainsi qu'une hausse des effectifs en 1ère année de BUT, hausse positive au regard des diminutions antérieures observées et sans doute liée à une meilleure compréhension de la réforme. La hausse, bien que prévisible, des effectifs en 3ème d'IUT doit également être soulignée. Les licences semblent, quant à elles, se stabiliser voire diminuer légèrement. Une vigilance doit cependant être portée sur deux licences pour lesquelles les effectifs ont considérablement diminué, même si cette baisse a été compensée par des hausses dans d'autres licences. Le message global reste donc une très belle hausse en Master : le Président remercie les responsables de Master qui ont largement communiqué. Il met également en évidence les conséquences positives pour Orléans de la mise en place de la plateforme « Trouver mon Master ».

A la suite de ces informations générales, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Approbation des procès-verbaux du Conseil d'administration des séances du :

Vendredi 10 mars 2023 :
En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de procès-verbal du 10 mars 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 10 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Vendredi 7 avril 2023 :
En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de procès-verbal du 7 avril 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 7 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Vendredi 21 avril 2023 :
Mme BELLANDO propose de supprimer le paragraphe suivant (page 22): *Mme BELLANDO revient sur la réglementation en vigueur dans l'enseignement avec un système de primes qui ne correspondait à rien. Ces discussions avaient d'ailleurs conduit à la révision du système de primes pour voir comment faire pour que le système de primes compte un peu pour ces « oubliés de la fonction publique »*.

Le Président soumet le projet de procès-verbal du 21 avril 2023 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 21 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Vendredi 26 mai 2023 :
Mme BELLANDO propose de remplacer la phrase suivante (page 12) : « Mme BELLANDO précise avoir compris la logique de la proposition mais également les remarques qui sont faites. Elle trouve important, en terme de communication, de bien ouvrir sur ce qui est prévu. Elle comprend la logique de séquencer et pense que ces différents sujets sont essentiels. » par : « Mme BELLANDO précise avoir compris la logique de la proposition mais également les remarques qui sont faites. Elle trouve important, en terme de communication, d'inclure ce qui est prévu. Elle comprend la logique de séquencer et pense que ces différents sujets sont essentiels. ».

Le Président soumet le projet de procès-verbal du 26 mai 2023 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 26 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Vendredi 16 juin 2023 :
En l'absence de remarque, le Président soumet le projet de procès-verbal du 16 juin 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 16 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au budget rectificatif n°1 2023

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens à le rejoindre afin de présenter le budget rectificatif n°1 2023. Elle est accompagnée, pour ce faire, par la Directrice générale adjointe aux Moyens, Mme VINATIER et l'Agent Comptable, M. BOUVET.

Mme LETORT remercie M. BOUVET et M. TEILLAUD, agents comptables, ainsi que Mme VINATIER, les services de la Direction des Affaires Financières et plus particulièrement M. ADOUA et Mme BERMONE qui ont énormément œuvré à l'élaboration de ce budget rectificatif en l'absence d'un responsable du budget. Elle remercie également la direction des Ressources Humaines et plus particulièrement Mme MALON-COUSSEAU et M. FORTIN (pôle masse salariale) qui ont préparé les éléments de prévision de masse salariale.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme LETORT pour cette présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BRUAND exprime sa satisfaction devant cette proposition de budget qui annonce une approche pluriannuelle maîtrisée pour la première fois depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE). Il remercie les équipes pour le travail réalisé en ce sens.

Mme FISCHER revient sur la question de la vacance des postes des personnels Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé (BIATSS). En dehors des mesures contestables prises en termes d'inégalité entre les catégories A et C, quelle est la politique de la présidence pour mettre un terme à ce déficit d'attractivité ?

Le Président précise qu'il aurait effectivement, selon lui, fallu augmenter encore davantage les personnels de catégories A. Malgré la hausse, on reste en difficulté sur des postes de catégories A et B notamment en finances, informatique et marchés publics. La plus grande difficulté persiste autour des catégories A et cette situation correspond à un vrai sujet. Le Président précise toutefois que ceci ne signifie pas que les autres catégories ne soulèvent pas de difficultés. Le Président ajoute ne pas ressentir de réels problèmes d'attractivité au niveau de l'Université d'Orléans avec des effectifs étudiants en hausse et des difficultés de recrutement non comparables à celles rencontrées par les universités franciliennes (avec 35 % de postes vacants). Le souci majeur reste, selon lui, le vivier qu'il faut arriver à créer. Il met ainsi en lumière deux idées qui permettraient d'augmenter ce vivier. D'une part, le développement de l'apprentissage dans les services (avec l'exemple de l'informatique et de 2 jeunes fidélisés). 14 postes d'apprentis avaient d'ailleurs été proposés lors de la précédente campagne d'emplois. D'autre part, le Président indique avoir imposé la présence de l'Université en tant qu'employeur lors des forums entreprises organisés au sein des composantes. Il se dit en effet étonné de l'absence actuelle de l'Université à ces forums qui affichent les employeurs possibles. Le Président invite également à analyser une nouvelle difficulté qui s'est révélée récemment dans le recrutement des postes d'enseignants-chercheurs.

M. NEDJAI ajoute la difficulté identique rencontrée dans le recrutement des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER).

Le Président revient sur le manque d'attractivité des postes d'ATER et évoque le fait qu'il soit notamment lié aux difficultés de tenir ce type de poste. Il évoque la possibilité de mettre en place des contrats d'enseignants-chercheurs dits LRU (Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités), actuellement en cours d'étude par la Présidente du Conseil Académique.

Le Président précise qu'on s'oriente *a priori* vers un atterrissage au compte financier supérieur à l'atterrissage du budget rectificatif. Il conclut qu'il ne faudra pas s'attendre à une compensation des mesures salariales obligatoires en 2024.

Répondant à l'interrogation de Mme BELLANDO, Mme LETORT précise que le dernier budget

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

prévisionnel date de la pré-notification et en fait d'une estimation de celle-ci qui n'avait pas été reçue à temps.

Répondant à l'interrogation de Mme FISCHER, le Président précise que les notifications ne suivent pas l'inflation. Il ne s'agit donc pas d'une réelle hausse en terme budgétaire.

Le Président soumet le budget rectificatif n°1 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le budget rectificatif n°1 2023 est adopté.

2. Délibération relative à l'arborescence financière

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens, à présenter l'arborescence financière.

Mme LETORT fait état de deux principales modifications. Il s'agit, d'une part, de la création d'un centre financier spécifique pour les services centraux destiné à mieux flécher et tracer les dépenses liées au développement durable et à la transition énergétique. Il est, d'autre part, proposé d'ajouter des lignes complémentaires pour répartir le budget du département de formations médicales pour répondre au développement du centre financier correspondant à la montée en puissance de la faculté de médecine.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet l'arborescence financière au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : l'arborescence financière est adoptée à l'unanimité.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

3. Délibération relative aux tarifs

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens à présenter les tarifs.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les tarifs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie Mme LETORT pour le travail réalisé. Il tient également à souligner la satisfaction des administrateurs suite à la formation qui leur a été dispensée et remercie Mme LETORT d'avoir proposé le renouvellement de l'expérience une fois par an pour aider les administrateurs à progresser dans cette discipline.

Le Président propose de continuer l'étude des points à l'ordre du jour avec la présentation du projet de convention de coordination territoriale.

4. Projet de Convention de Coordination Territoriale

Le Président présente le projet de Convention de Coordination Territoriale (CCT). Il précise qu'il s'agit ici de présenter un point d'étape et non de la présentation du projet final. Une information identique a également été proposée aux administrateurs de l'Université de Tours et de l'INSA-CVL.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT remercie le Président pour cette présentation sur laquelle il souhaite intervenir. Concernant le volet sur la réussite étudiante, il souligne le rôle direct des collectivités territoriales en terme de logement. Il précise ainsi que ni l'Université ni malheureusement le CROUS ne sauraient régler le problème. Il rappelle le besoin de 1 700 logements d'ici 2027 avec uniquement 140 logements à ce jour prévus par le CROUS. La Métropole s'attache ainsi à travailler de manière directe avec Topos, l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais, pour avancer sur ce sujet. M. MONTILLOT regrette par ailleurs l'absence de COMmunautés d'Universités et Etablissements (COMUE) qui, au-delà d'ailleurs de l'absence d'un lien presque consubstantiel, suppose en effet des incidences financières (en termes d'abonnements, par exemple). M. MONTILLOT interroge également sur les 3 cercles et rappelle le rôle singulier des deux métropoles d'Orléans et de Tours dans le cadre de la Loi NOTRE. Il suggère que ces collectivités soient davantage considérées comme des associés plutôt que comme de simples partenaires. Il rappelle que les Métropoles travaillent avec l'Université, la Région et les différents organismes de recherche sur le schéma local enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie et d'innovation qui sera présenté prochainement par M. MONTILLOT à Blois et insiste sur le rôle direct des Métropoles sur ces thématiques et sur bien d'autres.

Le Président précise que ce sujet a effectivement été évoqué par les établissements. La difficulté principale se situe au niveau de la position de la ville de Bourges qui accueille l'INSA-CVL sans disposer du statut de Métropole.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Le Président insiste sur l'évidence du rôle des Métropoles qui sont pleinement actives dans les travaux sur la vie étudiante, par exemple.
Le Président signale également un nouveau texte de Loi sur le logement qui permet désormais d'ouvrir la possibilité d'emprunt aux établissements avec comme garants de ces emprunts les collectivités. Le Président précise estimer cette proposition comme étant curieuse, même s'il admet apprécier que les choses bougent sur ces sujets. Il précise que le rôle et l'importance des Métropoles ont bien été intégrés mais insiste sur la position particulière des villes de Blois et de Bourges.
Sur la question de la COMUE, le Président précise rejoindre complétement la position de M. MONTILLOT et évoque une illustration proposée à l'époque par M. BRUAND : « pour se marier, il faut être deux » et en l'occurrence sur ce sujet qui concerne trois établissements, un seul ne le souhaite pas.

M. BRUAND souhaite rappeler que les établissements avaient réussi, avant l'entrée en situation de crise sanitaire, à tomber d'accord sur la création d'une Convention de Coordination Territoriale qui semblait répondre à la fois aux obligations réglementaires tout en permettant de conserver un cadre de travail intéressant. Le chemin a été compliqué et perturbé par la crise sanitaire et M. BRUAND se réjouit de l'avancée de ce projet qui, au-delà des questions budgétaires, a des conséquences sur la dynamique de ces trois établissements en Région, à l'échelle nationale et bien au-delà. M. BRUAND aspire à ce que les relations solides qui existent d'ores et déjà entre les partenaires se concrétisent autour de cette convention de coordination territoriale. Les interlocuteurs du Ministère étaient d'ailleurs surpris de découvrir que, malgré ce refus de COMUE, les établissements disposaient déjà depuis longtemps de structures partagées, structures qui vont d'ailleurs bien au-delà de ce qui existe dans les COMUE. Il rappelle également ce que deviennent les COMUE aujourd'hui avec des COMUE non fusionnelles, qui rassemblent des établissements présents dans différentes villes, et sont aujourd'hui toutes en train de se désagréger avec des conséquences parfois terribles. M. BRUAND prend ici l'exemple de la Bourgogne-France-Comté où les relations entre Besançon et Dijon sont extrêmement difficiles ce qui complexifie la concrétisation de projets construits ensemble. M. BRUAND appelle donc à être très positifs sur le projet de convention de coordination territoriale qui se construit au regard des excellentes relations entretenues.

Mme FISCHER rejoint les propos de M. BRUAND sur les COMUE. Elle ajoute que de nombreux collègues craignaient des distorsions entre Tours et Orléans et que d'autres étaient extrêmement sceptiques sur cette coordination et cette vision verticale de la démocratie et de la représentativité. Elle félicite ainsi le fait que les partenaires aillent dans un sens qui permette de mieux fonctionner grâce à des perspectives plus constructives. Mme FISCHER souhaite cependant alerter sur un danger potentiel de bi direction, de nouvelles « pseudos » COMUE descendantes. Elle invite donc à porter une attention particulière sur les liens entretenus avec les conseils centraux et la forme de représentativité actuelle.

Le Président rappelle que la convention de coordination territoriale est dépourvue de conseil d'administration. Elle ne correspond pas à une structure juridique et n'a pas de personnalité morale. Le conseil d'administration de chacune des structures doit, par conséquent, se positionner avant de pouvoir mettre en œuvre des actions communes. Il en est de même pour toutes les questions relatives à la formation qui nécessitent un passage préalable devant chacune des commissions relatives à la formation. Ceci peut être vu comme une garantie de l'autonomie de chacun des établissements mais également comme un ralentisseur lorsque des actions rapides doivent être mises en place ou comme un handicap pour le déploiement de certains projets. Comme la convention est dépourvue de personnalité morale, aucun budget propre ne peut lui être associé, d'où cette stratégie d'alterner le portage des projets entre les signataires de la convention afin de répartir la charge de chacun des projets.

Mme BESNIER fait remarquer que la stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) prévoit un schéma régional de l'enseignement supérieur avec, *a priori*, exactement les mêmes partenaires, exactement le même nombre de réunions sur exactement les mêmes sujets. Elle considère qu'il serait inopportun de créer deux conseils dédiés aux mêmes thématiques. Ce Conseil va prochainement être entériné par le vote du Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI).

Le Président invite effectivement à ce que ce type de réunions soit minimisé pour éviter les redondances.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

M. NEDJAI remercie le Président pour cette présentation qui permet aux administrateurs de s'emparer de ce sujet régional.
M. NEDJAI revient ensuite sur les 5 blocs présentés et interroge sur les raisons qui ont poussé à distinguer la santé des autres disciplines.

Le Président rappelle que la Faculté de médecine doit être créée de toute pièce à Orléans ce qui demande un travail d'ampleur à de multiples niveaux au regard de la dimension du projet. Il convient également de rétablir un équilibre entre Orléans et Tours sur ce sujet. L'idée est donc de proposer une approche régionale aussi bien en formation qu'en recherche qui nécessite et justifie un groupe régional sur ce sujet.

Mme FISCHER ajoute que, même si on peut en comprendre la nécessité actuelle, il est aujourd'hui nécessaire de prévoir des passerelles et des possibilités de coordinations avec les formations et la recherche existantes. Elle évoque le danger potentiel de conserver un groupe totalement distinct et aspire à un renforcement des réseaux de formation et de recherche.

Même s'il entend les propos de Mme FISCHER, le Président précise que la mise en œuvre de la pluridisciplinarité suppose que chaque pôle disciplinaire soit bien installé. Il ne faut pas confondre le groupe de travail régional et le département de formations médicales local qui travaillent évidemment avec l'ensemble des composantes de l'Université. Ce groupe a vocation à traiter uniquement de la coordination régionale en santé (médecine, kiné, psychomotricien, pharmacie, odontologie…). Il évoque également des problèmes de visibilité à l'international qui ne pourront être résolus qu'à l'échelle régionale uniquement. Sur les autres domaines de recherche présents, une coordination existe déjà. Le Président évoque ici l'exemple de MATEX, projet collaboratif financé par la région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Ambition, Recherche et Développement qui a pour mission de rapprocher la recherche, les industriels et l'enseignement supérieur pour impulser une dynamique autour des multimatériaux en conditions extrêmes. Plusieurs exemples de coordination illustrent ainsi le fait que certains domaines disciplinaires sont ainsi déjà en avance.

M. NEDJAI interroge sur la question de la subsidiarité : avez-vous tracé les contours des missions de chacun ? Quelles sont les limites, les frontières ?

Le Président regrette que la convention de coordination territoriale soit vue comme une structure, ce qui n'est pas le cas. Soutenu par M. BRUAND, il précise qu'il s'agit d'une coordination qui n'implique pas de prises de décisions mais uniquement une coordination d'actions communes, à la différence des COMUE.

Le Président rappelle qu'aucune tutelle n'est actée et qu'aucun Président de la convention n'est d'ailleurs prévu. Si un établissement ne souhaite pas voir un projet se construire, rien ne l'obligera à adhérer.

La faculté de médecine qui sera créée va revendiquer ses spécificités comme c'est le cas pour toutes les autres composantes de l'université et devra s'intégrer en formation et en recherche au regard de ses spécificités.

Le Président rappelle l'objectif d'un vote de cette convention de coordination territoriale avant la fin de l'année civile. Cette convention doit également être validée par le Ministère, ce qui pourra conduire à des ajustements éventuels en début d'année 2024.

5. Présentation du Projet du Centre Hospitalier Universitaire

Le Président rappelle que l'Université est actuellement en phase de construction de la Faculté de médecine. Cette construction suppose l'appui d'un Centre Hospitalier-Universitaire, ce qui implique la transformation de l'actuel Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) en un Centre Hospitalo-Universitaire d'Orléans (CHUO). Le projet présenté ce jour a pour objectif de répondre à cette attente. Il englobe 3 volets : le volet enseignements, le volet soin et le volet recherche.

Le Président propose à Mme AVETTAND-FENOEL et M. BERAUD, Professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Régional d'Orléans, de présenter le projet du CHUO.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

La présentation est jointe en annexe.

Mme AVETTAND-FENOEL profite de son intervention en Conseil pour remercier, au nom de l'ensemble des collègues hospitaliers et hospitalo-universitaires, les personnes qui ont activement travaillé au montage de ce projet à savoir, pour l'Université d'Orléans, le Président, la Présidente du Conseil Académique, le Vice-Président Recherche et le Directeur du Département d'Etudes Médicales, et l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université qui ont été sollicités mais également l'équipe de direction, M. BOYER et Mme DI MASCIO et les collègues du CHRO. Mme AVETTAND-FENOEL remercie également toute l'équipe de l'Université de Tours, la mission d'accompagnement ministérielle mais également toutes les collectivités territoriales qui ont été, de longue date, impliquées dans le projet de création d'une faculté de médecine à Orléans.

Le Président remercie Mme AVETTAND-FENOEL et M. BERAUD pour la présentation de ce très beau projet qui va complétement transformer à la fois l'université mais aussi la ville et la Métropole. Cette présentation permettra également de faire le lien avec la campagne d'emplois qui va être présentée ce jour aux administrateurs.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT remercie Mme AVETTAND-FENOEL et M. BERAUD pour cette belle présentation qui constitue un moment émouvant du passage de la théorie à la pratique. M. MONTILLOT rappelle les résultats passés du classement de *l'étudiant* qui plaçait Orléans à la trentième puis à la vingtième position en 2021 en comparaison à son score actuel de septième meilleure ville étudiantes sur 46 villes. C'est un pas gigantesque alors même que la ville obtient un mauvais score sur la santé (avec une note de 3/10) et de bons résultats dans tous les autres domaines (8 à 9/10). Orléans est désormais classée en deuxième position des grandes villes (juste après Caen). M. MONTILLOT salue également le très beau document qui démontre l'interaction à la fois avec l'université et ses différents laboratoires, le CNRS... Concernant l'axe n°1 sur l'immunité, inflammation, infection et sénescence et sur l'ART INSERM relatif à l'ARN Messager et piloté par Mme PICHON, M. MONTILLOT revient sur la phrase suivante (page 8) : « L'implantation d'un ART dédié à l'ARNm sur le campus de l'université d'Orléans, proche du CHU permettra le développement de nouvelles thérapeutiques dans le domaine de l'inflammation, de l'infectiologie ou de la vaccinologie. ». Il précise en effet que l'implantation se fera à l'intérieur de l'hôpital grâce à des travaux qui ont démarré sur le site de PRIMMO et demande si des décisions contraires auraient été prises durant l'été.

Le Président suppose qu'il s'agit d'un décalage entre la décision et la rédaction de la page puisqu'il est effectivement prévu une installation à l'intérieur de l'hôpital.

Mme DI MASCIO ajoute que le document a été finalisé le 26 juin 2023 ce qui explique ce décalage. Elle confirme que l'ART s'est bien installée le 10 juillet 2023 dans les locaux. Les travaux doivent débuter prochainement suite à la sollicitation des entreprises.

Le Président précise que les travaux ont démarré concernant la partie de l'ART qui se situera sur le campus au niveau du sous-sol du bâtiment physique-chimie. La remise à niveau de l'ancienne animalerie recherche démarre également. Cette animalerie sera, pour rappel, mutualisée entre la recherche et la formation. Le Président insiste, par ailleurs, sur le fait qu'aucun élevage ne sera réalisé dans ce cadre dans la mesure où cette mission est assurée par le Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) d'Orléans, unité d'appui et de recherche du CNRS.

M. BERAUD confirme l'avancée du projet.

Après avoir remercié les intervenants pour leur présentation, M. CLOISEAU demande dans quelle mesure des collaborations sont envisagées avec des laboratoires de sciences « molles », le projet étant largement développé au niveau des sciences « dures ». Il évoque, à ce titre, le laboratoire de linguistique avec lequel des collaborations fructueuses pourraient se développer.

M. BERAUD précise que le détail des collaborations possibles n'a, en effet, pas été développé à ce niveau mais que des relations étroites sont déjà tissés. M. BERAUD indique qu'il sera lui-même chercheur associé à l'Institut Denis Poisson (IDP) dans le cadre du développement d'outils mathématiques appliqués en épidémiologie.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Des contacts sont également faits avec le laboratoire d'économie, par exemple. M. BERAUD se dit, par ailleurs, très intéressé pour tisser des liens avec le laboratoire de linguistique.

Le Président ajoute, qu'en pratique, plusieurs PU-PH développent également des liens avec des laboratoires SHS. Le Professeur HANKARD, actuellement PU-PH à Tours et spécialiste en pédiatrie travaille actuellement avec la sphère SHS de l'Université de Tours et continuera à faire ce lien dès son installation à Orléans. Plusieurs PU-PH se trouvent dans une situation similaire avec d'autres laboratoires spécialisés en SHS.

Mme DI MASCIO évoque des projets en construction avec des géographes également.

M. CLOISEAU fait référence à la nouvelle maquette en cours de réflexion autour de la traduction médicale et propose de développer une collaboration en ce sens.

M. NEDJAI mentionne des travaux en géomatique qu'il a réalisé dans d'autres régions dans le cadre de la maladie de Charcot. Ces travaux autour de la géographie de la santé, qui sont notamment très développés à Lille, n'existent pas dans la région. Il propose que cet axe puisse également être étudié au niveau du territoire.

M. BERAUD précise que son travail de recherche porte également sur la modélisation d'une épidémie et propose de poursuivre les échanges à l'issue de la séance.

M. HAMON demande plus de précisions sur le positionnement du laboratoire en santé du point de vue des 5 axes développés et son impact sur l'affectation des PU-PH autour de ce laboratoire ou d'autres laboratoires.

Concernant le laboratoire en santé, Mme AVETTAND-FENOEL précise que le projet se construit à partir des différents axes. L'idée serait que ce laboratoire soit implanté au CHU avec des passerelles permanentes à créer avec les différents instituts en fonction des thématiques. Ce projet s'inscrit dans une volonté de construire une faculté de médecine en interaction avec les autres laboratoires.

Le Président ajoute que l'objectif est d'avoir une unité de recherche labellisée INSERM. La politique de l'université est bien évidemment de mettre des moyens à la fois hospitalo-universitaires mais également des moyens dits « mono appartenant » (c'est-à-dire universitaires et n'ayant aucune implication dans l'hôpital) qui pourraient être complétés par une chaire de professeurs juniors. Le HCERES qui auditera la faculté de médecine n'étudiera en effet pas uniquement le volet formation mais également l'ensemble du volet recherche, d'où la nécessité de créer un potentiel santé dans un délai court. Le Président confirme que des moyens devront donc préférentiellement être fléchés sur le développement de ce laboratoire. L'objectif est de monter en parallèle cette unité, laboratoire naturel de la faculté de médecine, et le laboratoire SAPREM qui concerne davantage le volet paramédical. De nombreuses discussions devront, à ce titre, avoir lieu avec le CNRS au travers des COMP mais également avec l'INSERM. Le Président tient d'ailleurs à souligner l'accompagnement fort de l'INSERM pour le développement de l'ART notamment mais également au travers de l'animalerie. Ce soutien va ainsi permettre de rendre l'animalerie opérationnelle dès le début de l'année civile.

M. BRUAND remercie les intervenants pour la présentation qui a permis de rentrer concrètement dans le montage de la formation après de multiples échanges en conseil d'administration. Il salue le travail réalisé par les équipes. La présentation de ce projet constitue une étape importante et très particulière pour l'Université d'Orléans. M. BRUAND souhaite toutefois revenir sur une maladresse de rédaction au niveau de la page 8 relative à la présentation du premier axe dans laquelle le CBM est vu comme un partenaire alors qu'il correspond à une structure conventionnée avec l'Université. M. BRUAND se dit également étonné de l'absence, dans ce même axe, de toute référence à la dimension européenne et internationale, comme c'est le cas pour les autres axes. Il fait remarquer quelques dissymétries de ce type dans la présentation des axes et propose de veiller à ce que les contenus soient davantage équilibrés.

M. BERAUD souhaite replacer la construction de ces axes un an en arrière. Il précise également que les axes présentés sont les axes du CHU mais ne sont à ce jour pas encore finalisés et sont ici synthétisés.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

M. BRUAND interroge sur le cheminement exact de ce texte.
Le Président signale que le texte est surtout le projet de CHU. Ce projet doit nécessairement être validé par le Ministère pour pouvoir être officialisé avec la transformation du CHR en CHU.
Le projet de laboratoire sera, quant à lui, présenté en Commission Recherche, seule commission qui pourra statuer sur sa création. L'objectif serait de créer officiellement le laboratoire en janvier ou février 2024 afin de pouvoir affecter les nouveaux postes.

M. THANY revient sur les 5 axes de recherche qui ont été définis parallèlement à la création de l'ART et interroge sur le fonds scientifique qui va conduire à la création du laboratoire.

Mme AVETTAND-FENOEL invite à distinguer le laboratoire de santé de l'ART. Elle précise que l'unité de l'INSERM pilotée par Mme PICHON, abordera ces thématiques au sein d'une des 4 équipes qui se dessinent de ce laboratoire. D'autres équipes, en cours de construction au regard des forces vives présentes, continueront à travailler sur ces axes.

Répondant à l'interrogation de M. THANY, Mme AVETTAND-FENOEL précise que les forces saillantes qui vont orienter la construction du laboratoire s'articulent autour de l'infectieux-immuno, du neuro-développement, et de la psychologie.

Le Président propose qu'une présentation du laboratoire puisse être réalisée après la validation par la Commission Recherche. Il précise que cet ART a vocation à devenir une Unité Mixte de Services (UMS) qui sera une unité portée conjointement par l'INSERM et l'Université d'Orléans. Une seule équipe sera pour le moment labellisée et l'objectif sera à terme de labelliser l'ensemble du laboratoire. L'idée est de construire un projet en respectant des étapes raisonnables.

Mme FISCHER remercie pour ce projet qui répond à des enjeux qui dépassent de loin l'université et remercie les intervenants de partager leur enthousiasme avec les administrateurs surtout au regard des circonstances par ailleurs plutôt compliquées vécues pour le reste de l'université. Mme FISCHER précise être interpelée par le décalage entre les annonces prudentes d'évolution des effectifs faites lors de cette présentation et ce qui avait été annoncé en termes de montage en charge des effectifs étudiants. Elle souhaite être rassurée sur ce point et ajoute que 500 étudiants restent un nombre en deçà des besoins réels de médecins au niveau du territoire. Mme FISCHER évoque également les difficultés pour trouver des stages et indique que des formateurs (en médecine générale notamment) avaient alerté les étudiants en leur demandant de ne pas tous venir. Elle évoque également les craintes d'autres composantes de voir leurs projets être remis en question et souhaite savoir de quelle manière l'ensemble des projets va pouvoir se rééquilibrer.

Le Président considère que le nombre de 250 étudiants semble raisonnable dans la mesure où la lettre de mission visait au minimum 200 étudiants. Dans les discussions qui ont eu lieu sur la vitesse de montée en charge, il a été prévu d'augmenter de 50 étudiants cette année, puis de 100 étudiants l'année suivante avant de devoir bloquer la hausse jusqu'au déménagement de l'UFR DEG sur le site Madeleine et de procéder à la réaffectation de ces locaux. La montée en charge se poursuivra une fois la question matérielle résolue sachant que les équipes universitaires continueront à se renforcer pendant cette période de blocage. Si ce schéma ne devait pas suivre cette prévision, il reviendra au Président en exercice d'adapter la vitesse de la montée en charge au regard des locaux, de la capacité d'accueil de l'Hôpital et d'accueil en stages.

Répondant à l'interrogation du Président, Mme FISCHER précise que le report qu'elle mentionnait concerne le déménagement de l'Institut de Français (IDF) du bâtiment de l'UFR LLSH vers celui de l'UFR DEG.

Concernant ce dossier, le Président confirme que la ligne politique ne change pas et confirme la volonté toujours aussi présente de rassembler les services soutien et support malgré la nécessité d'adapter la temporalité du projet. Ces opérations sont ainsi reportées dans le CPER suivant et le SPSI sera soumis au vote des administrateurs avant la fin d'année civile.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Mme AVETTAND-FENOEL ajoute qu'il s'agit, d'un point de vue pratique, de former bien plus que 50 étudiants mais que l'objectif est surtout de former des bons médecins. Il apparait donc essentiel de trouver des terrains de stage dans lesquels ils seront accompagnés sur toute la période. Elle ajoute les très bons retours sur les stages de cette année et insiste sur le fort besoin d'accompagnement des étudiants sans lequel il ne sera pas possible d'avoir une promotion soudée, une bonne image de la faculté de médecine d'Orléans, ni d'attirer les jeunes dans cette formation et de former d'excellents médecins. La Région et le Département ont besoin d'avoir des médecins et tout sera mis en œuvre pour s'y attacher.

Précisant quelques éléments de la réforme médicale passée, M ; BERAUD rappelle qu'on évaluait jusque-là les médecins sur leurs connaissances, leurs capacités à apprendre « par cœur ». Il s'agit aujourd'hui d'évaluer des compétences c'est-à-dire une capacité à mobiliser des connaissances, ce qui permettra sans nul doute aux citoyens de bénéficier de meilleurs médecins. Cela nécessite cependant aussi beaucoup de temps et de mise en pratique et de nouveaux moyens pour former ces médecins.

Le Président remercie Mme AVETTAND-FENOEL et M. BERAUD d'avoir pris un peu de leur temps précieux pour présenter ce projet qui permet de matérialiser ce sujet dont se sont emparés les administrateurs depuis quelques temps désormais.

Concernant le blocage des effectifs à 100 étudiants en attendant le déménagement de l'UFR DEG, M. MONTILLOT insiste sur la nécessité d'avancer très vite sur ce projet pour atteindre les 150 voire les 200 étudiants prévus afin d'arriver à rattraper le retard majeur de la Région et ne pas continuer à creuser de décalage par rapport aux autres régions.

6. Délibération relative à la campagne d'emplois 2024 – enseignants-chercheurs et enseignants du 2nd degré

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter la campagne d'emplois 2024 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

La Présidente du Conseil Académique tient tout d'abord à remercier les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoires pour les échanges constructifs qui ont conduit à la proposition de ce jour.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Afin d'être en mesure d'émettre un avis éclairé, Mme FISCHER souhaiterait pouvoir disposer des éléments de contexte et de toutes les précisions utiles (composantes et laboratoires de rattachement du poste précédent, changement ou non, etc.). Elle regrette que le tableau présenté ce jour soit moins précis que ceux présentés dans le passé. Elle souhaiterait également disposer de l'ensemble des demandes émises par les différentes composantes ainsi que les domaines demandés. Mme FISCHER évoque également une forme d'autocensure d'une composante à une autre avec, pour certaines, un pré-classement réalisé en amont. Mme FISCHER considère ainsi ne pas disposer d'une vision globale de toute la chaîne qui lui permettrait de prendre sa décision. Elle interroge ainsi sur le contrôle du respect de la chaîne démocratique en terme de vote et de délibération dans les Conseils de composantes en précisant que ce point avait déjà suscité des problèmes dans le passé. Mme FISCHER évoque enfin la transformation du poste de maîtres de conférence en chinois en un poste en japonais - sciences du langage (sections 15 et 07) et souhaiterait connaitre le poids de chaque section dans le profil de recrutement. Elle s'interroge sur le choix de ce profil qui, semble-t-il, n'a pas fait l'objet d'un passage en conseil d'UFR LLSH et espère que les choses s'améliorent avec la nouvelle direction de l'UFR.

Le Président évoque en avoir discuté avec les Présidents des autres universités, qui se sont dit étonnés de cette approche en terme de postes encore utilisée à l'Université d'Orléans alors qu'il conviendrait d'articuler la campagne autour d'une approche par besoin. Aujourd'hui encore, l'Université d'Orléans est l'un des derniers établissements en France où le poids de l'histoire continue encore à écrire la campagne d'emplois.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Mme FISCHER précise que la question des besoins doit être discutée dans les périmètres nécessaires.

Sur la question des besoins, le Président souhaite ajouter que les directeurs de composantes dressent une liste des postes et souhaite que les listes de demandes soient davantage axées sur les besoins en termes de disciplines et non sur les départs.

Mme FISCHER souhaiterait pouvoir disposer à la fois des procès-verbaux des conseils de composantes pour vérifier que les demandes des conseils soient respectées. Elle demande également qu'une répartition par composante soit transmise.

La Présidente du Conseil académique précise que les demandes sont partagées avec l'ensemble des directeurs de composantes qui sont appelés à en discuter avec leurs conseils. La Présidente confirme que les directeurs de laboratoires et de départements ont été réunis afin d'échanger autour des propositions émises par l'UFR LLSH. Elle rappelle la procédure mise en place avec un premier message adressé aux directeurs de composantes (qui précise le vote dans l'instance de la composante) ainsi qu'un autre message aux directeurs de laboratoires qui sont appelés à se coordonner et à solliciter les directeurs de composantes. Elle précise également provoquer certains échanges en cas d'absence de communication entre une composante et un laboratoire. La Présidente du Conseil Académique signale également être consciente que certaines composantes n'ont pas fait voter leurs propositions en Conseil et indique que la procédure sera reprécisée afin de favoriser et faciliter les discussions à leur échelle. Concernant le poste en chinois – japonais, elle rappelle que la coloration du poste en sections 15 et 07 demandée par les directeurs est destinée à assurer un enseignement en japonais avec une mise en avant d'un profil recherche en sciences du langage.

Afin d'apporter quelques précisions complémentaires, M. NEDJAI confirme que le précédent directeur a, en effet, réuni les directeurs de laboratoires et de département afin d'assurer un consensus. La coloration sur les postes a, quant à elle, été décidée au regard d'un consensus entre le directeur du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) et le directeur du département.

La Présidente du Conseil académique précise que la remontée des profils n'est pas encore finalisée à cette étape de la campagne et que le Conseil Académique s'attachera à analyser précisément chaque profil (adéquation formation / recherche) avec un regard très attentif notamment au regard des postes non pourvus.

Le Président soumet la campagne d'emplois 2023 pour les enseignants et enseignants-chercheurs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : la campagne d'emplois 2024 pour les enseignants et enseignants-chercheurs est adoptée à l'unanimité.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

7. Délibération relative à la campagne d'emplois 2024 – enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires

Le Président rappelle que la procédure habituelle appelle un vote en commission médicale d'établissement ainsi qu'un vote en Conseil d'UFR de médecine. La faculté de médecine n'étant pas encore officiellement créée, le passage de cette campagne en Conseil Académique constitue une procédure dérogatoire. Il rappelle également que le poste est ouvert uniquement lorsque le candidat est sélectionné par le CNU.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter la campagne d'emplois 2024 pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires.

Le Président ajoute que les discussions lors de la réunion de révision des effectifs du Grand Ouest se déroulent en présence des représentants de la Ministre. Pour les postes de l'Université d'Orléans, le Doyen de la faculté de médecine de l'Université de Tours et le Président forment ainsi un duo chargé de porter la campagne. Ils sont accompagnés pour ce faire par le Directeur Général de l'Hôpital. Les demandes de l'Université d'Orléans ne devraient ainsi pas poser de problèmes majeurs dans la mesure où elles correspondent aux autorisations accordées par le Ministère. Concernant les Chefs de clinique assistants et assistants hospitalo-universitaires, le Président évoque des difficultés sur le recrutement, au même titre que celles rencontrées avec les ATER au regard du faible taux de rémunération.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, et afin de formaliser cette campagne, le Président soumet la campagne d'emplois 2023 pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	7
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : la campagne d'emplois 2024 pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires est adoptée à l'unanimité.

8. Projet de révision des Statuts de l'Université d'Orléans

Le Président précise que le sujet de la révision des statuts constitue un sujet délicat pour lequel il a été décidé de procéder en deux temps avec une première étape de discussions avant d'arriver au vote des administrateurs d'ici la fin d'année. Il rappelle que cette révision est principalement motivée par la nécessité d'intégrer la nouvelle discipline en santé. Il précise également ne pas avoir d'éléments complémentaires sur le fait générateur c'est-à-dire le moment exact où les statuts entreront en vigueur : est-ce au moment du renouvellement des conseils, au moment de la création effective de la faculté de médecine ou à partir du moment où l'établissement sera doté de la compétence en santé (ce qui pose également la question de l'attribution de cette compétence) ? Le Président ajoute qu'il souhaiterait que cela puisse se faire avec le renouvellement des conseils.

Le président remercie Mme QUILICHINI qui pilote le projet, appuyée pour ce faire par un groupe de travail dédié. Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de révision des statuts de l'Université d'Orléans.

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration remercie tout d'abord le Service des Affaires Juridiques pour le travail réalisé.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BELLANDO précise être membre du groupe de travail et avoir, à ce titre, évoqué le fait que de nombreux sièges disparaissent pour le secteur DEG. Elle considère que le secteur disciplinaire ST est déjà bien représenté et souhaite qu'une vigilance soit portée sur les petits secteurs disciplinaires qui voient une nouvelle fois leur représentation diminuer. Elle précise avoir la sensation que le secteur disciplinaire DEG paye beaucoup et que cela transparait très nettement au niveau de la Commission Recherche. Mme BELLANDO précise avoir proposé de ne pas augmenter la représentation des professeurs de la discipline ST, ce qui n'est ici pas le cas, et de ne pas diminuer la représentation des secteurs DEG et LLSH.

Le Président précise que la décision a été prise pour répondre aux besoins de rapporteurs désignés dans le cadre de l'étude des dossiers individuels.

Précisant l'avoir vécu au premier chef, Mme BELLANDO rappelle que la technique pour répondre à cette difficulté a été de proposer deux rapporteurs. Sur les secteurs disciplinaires DEG ou LLSH, ce sont effectivement ces personnes-là qui ont été désignées pour juger de la dimension carrière non scientifiques sachant que le CNU donne son avis. Mme BELLANDO appelle donc à une grande vigilance face à ce choix de raboter deux personnes du secteur disciplinaire DEG à la Commission Recherche, choix qu'elle ne considère pas comme étant totalement neutre.

En complément de la difficulté évoquée précédemment pour désigner des rapporteurs, le Président précise également la difficulté pour recruter des candidats et constituer des listes électorales. Le tableau proposé intègre donc la logique de corréler le nombre de sièges au nombre de possibilités. La proposition devrait donc permettre un rééquilibrage raisonnable.

Mme BELLANDO invite à ne pas mélanger les sujets entre la représentation des secteurs et les problèmes pour recruter des collèges pour les élections. Elle alerte une nouvelle fois sur le fait que certains secteurs disciplinaires pourraient se sentir lésés par cette proposition de surreprésentation quantitative de certains secteurs.

Le Président signale avoir réalisé un calcul selon lequel 3 sièges sur 25 en DEG représentent 12% alors que 7 sièges sur 116 en ST ne représentent que 6% : il est donc beaucoup plus facile de remplir les sièges en ST qu'en DEG.

Mme LEGOY précise que cet argument ne doit pas guider le choix de répartition des sièges.

Même s'il entend que les chiffres ne constituent pas un argument, le Président considère qu'un engagement pour la vie de l'établissement de 12% de collègues représente déjà beaucoup. En augmentant la représentation du secteur ST, on se rapproche finalement des réalités.

Mme BELLANDO considère que de nombreux collègues de toutes les disciplines sont déjà investis dans la vie de l'établissement et qu'il ne faut pas créer de déséquilibre trop marqué dans la mesure où de nombreuses différences intrinsèques existent déjà ; elle appelle à une grande vigilance en précisant ne pas être certaine que le message soit politiquement bien reçu par les collègues. Elle ajoute que l'excellent travail réalisé par ses secteurs tant en formation qu'en recherche devrait être pris en considération afin qu'ils puissent également être correctement représentés.

Mme QUILICHINI précise que le secteur ST était déjà sous-représenté. Elle ajoute également la pression qui va être mise par les disciplines de santé pour avoir des sièges supplémentaires.

Un débat s'installe autour de la question de la répartition des sièges.

Le Président rappelle que la question de la représentativité des secteurs dans une instance démocratique n'a pas de lien avec la qualité du travail des collègues.

Mme FISCHER souligne la dimension politique de cette représentativité.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

M. BRUAND précise qu'il avait conscience de cette surreprésentation des secteurs DEG et LLSH et considère qu'une surreprésentation de ces minorités n'est pas choquante. Il regrette que ne soit pas évoqué le fait que le secteur des ST soit présent dans des structures bien différentes : au niveau de l'UFR ST, bien évidemment, mais également au sein de POLYTECH, des IUT ou encore de l'OSUC. Cette dimension-là doit être représentée et M. BRUAND propose de s'en tenir au représentation par nombre.

Mme BELLANDO évoque les difficultés auxquelles devront se confronter ces disciplines qui seront donc sous-représentées lors de l'arbitrage de postes, arbitrage qui est par ailleurs soumis à une forte pression sur les postes.

Concernant la pression sur les postes, le Président rappelle que ce n'est pas le Conseil Académique qui définit la campagne d'emplois qui est votée par le Conseil d'Administration.
Il rappelle également que le Conseil d'Administration n'est, quant à lui, pas composé de manière équilibrée au regard des secteurs disciplinaires mais répond à un vote par liste (collèges A et B). Il invite à ne pas se tromper sur les prérogatives du Conseil Académique. La vigilance au regard du taux de pression sur les postes devra donc être portée par le Conseil d'Administration et non par le Conseil Académique.

M. BRUAND ajoute également l'obligation de représenter 3 des 4 secteurs disciplinaires sur une liste pour le Conseil d'Administration.

Le Président précise que cette représentation est actuellement de 2 sur 3 secteurs disciplinaires.

Le Président précise qu'il a été constaté une absence de représentation institutionnelle des sites de Bourges, Châteauroux, Chartres, Issoudun. La question s'est donc posée d'une représentation d'un autre département que celui du Loiret, par exemple, d'où cette réflexion de choisir deux collectivités de deux endroits différents.

Mme QUILICHINI ajoute que cette réflexion est également le résultat des discussions avec le HCERES et la Cour des Comptes qui ont mis en lumière les relations avec les collectivités territoriales et une incitation forte à ce que les partenariats soient institutionnalisés et pérennisés. Une représentation au sein du Conseil d'Administration apparait donc comme un excellent signal qui annonce une université ancrée sur son territoire, comme il est précisé dans les axes stratégiques du futur projet d'établissement.

Le Président ajoute également qu'il pourrait être envisagé de préciser le département, en proposant par exemple la mise en place d'un tirage au sort.

M. BRUAND précise être tout à fait d'accord sur le principe mais considère que le choix du département est très complexe. Il précise que les statuts font référence à 3 collectivités sans mentionner spécifiquement le département et invite à regarder de quelle manière la situation est gérée par d'autres établissements.

Mme QUILICHINI signale que la plupart des universités désignent des collectivités et que certaines notaient uniquement une collectivité de la Région, sans précision. Elle ajoute que les dispositions du code de l'éducation qui concernent l'université ne précise rien en ce sens.

Le Président propose de ne pas préciser les collectivités mais d'envisager l'organisation d'une élection des représentants des personnalités extérieures lors de l'installation du premier conseil. Cette élection supposerait une phase préalable de candidatures de la part des collectivités territoriales intéressées.

M. BRUAND interroge sur la manière d'énoncer les grands secteurs de formation : ces disciplines sont-elles tirées du code de l'éducation ou correspondent-elles à la reproduction d'habitudes uniquement ?

Mme QUILICHINI précise que les grands secteurs de formation sont imposés par le code de l'éducation et propose de vérifier effectivement les intitulés exacts de ces disciplines.

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr

Mme FISCHER souhaite faire remarquer une impression de flou sur le fonctionnement du Conseil Académique et du Conseil d'Administration en cas de convocations exceptionnelles. La nouvelle formulation propose une convocation « dans des délais les plus brefs » au lieu des 2 jours minimum actuellement en vigueur et propose des précisions.

Mme QUILICHINI précise qu'il s'agit de répondre rapidement à des circonstances exceptionnelles en cas d'urgence.

Le Président propose effectivement de prévoir deux jours minimum, ce qui parait plus réaliste.

Le Président invite les administrateurs à prendre l'attache de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration en cas de remarques complémentaires. Le vote des statuts devrait pouvoir être effectif d'ici la fin de l'année civile.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

9. Délibération relative à la nouvelle charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans

Le Président propose au Vice-Président délégué à la vie des campus, M. MOAL, de présenter la nouvelle charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans.
Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observation des administrateurs.
En l'absence de remarque, le Président soumet la nouvelle charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	4
Total :	18

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : La nouvelle charte des associations étudiantes de l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

10. Présentation de la liste des conventions signées entre le 1er janvier et le 21 juin 2023

Le Président présente les conventions signées entre le 1er janvier et le 21 juin 2023

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h57.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND

Château de la Source – Avenue du Parc Floral – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2
Tél – 02.38.41.71.86– president@univ-orleans.fr